

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023

Le vendredi 15 décembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11/12/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 13 / votants : 14

Présents : M. Gilbert BLANC, M. Guilhem de TARLÉ, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, M. Daniel PILLET, M. Yves MILLET, Mme Marie-Noëlle BILLARD, Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET, M. Philippe COMPIN et Mme Yannick GUIGNAT.

Excusés : Mme Agnès PERROT (pouvoir à M. Jean-Gilles LAFARCINADE) et M. Aurélien VARVOU

Secrétaire de séance : M. Guilhem de TARLÉ

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2023
- 2 - Fonds d'Action Rurale 2024
- 3 - Convention « Lire et Faire Lire » avec l'UDAF de l'Indre
- 4 - Avis du Conseil sur la fourniture de repas à l'école de Sassierges Saint-Germain
- 5 - Communication
- 6 - Questions diverses

Avant de débiter l'ordre du jour, les 5 candidats qui ont été élus lors de l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 décembre, se présentent chacun leur tour.

### **1 - Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2023**

M. Éric FRESNEAU demande si le procès-verbal va être lu.

M. Gilbert BLANC répond que ce n'est pas nécessaire étant donné qu'il a été envoyé par mail et qu'il n'y a aucune obligation de le lire à partir du moment où il a été communiqué.

M. Éric FRESNEAU demande si cela va être systématique.

M. Gilbert BLANC répond que oui comme cela se pratique partout, notamment à Châteauroux Métropole.

Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET demande si une communication est prévue concernant la concertation publique sur l'identification des zones d'accélération de production des énergies renouvelables.

M. Gilbert BLANC répond que ce sujet va être abordé à la fin de la séance dans la communication.

Le procès-verbal est approuvé à 13 voix pour et 1 abstention (M. Éric FRESNEAU).

## 2 - DCM 2023-47 : Fonds d'Action Rurale 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des travaux de rénovation énergétique à l'école, au restaurant « Le Chat Noir » et dans la salle de la Mairie. Les travaux consistent :

- Pour l'école : Remplacement de trois portes,
- Pour le restaurant le Chat Noir : Remplacement d'une fenêtre,
- Pour la salle de la Mairie : installation d'une climatisation, remplacement du vitrage dans l'entrée et d'une fenêtre dans les toilettes.

Les devis établis s'élèvent à 12 843,79 € H.T.

La commune bénéficie d'une enveloppe de 15 790 € net pour le Fonds d'Action Rurale 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 12 843,79 € H.T. (soit 15 185,04 € TTC),
- Sollicite une subvention du Conseil départemental au titre du Fonds d'Action Rurale 2024, à hauteur de 80 % du montant prévisionnel H.T. des travaux,
- Approuve le plan de financement suivant :

Montant total HT des travaux	12 843,79 €
Subvention FAR 2024	10 275 €
Autofinancement HT	2 568.79 €

Le coût de revient pour la commune sera de 4 910,04 € net.

Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET constate que les montants sont en HT et demande si en tant que commune nous sommes soumis à la TVA.

M. Guilhem de TARLÉ répond que la subvention est calculée sur le montant HT des travaux, c'est pour cela, que les montants sont indiqués en HT. En ce qui concerne le budget de la commune, nous ne sommes pas soumis à la TVA mais pour certaines dépenses un fond de compensation nous est reversé tous les ans.

M. Éric FRESNEAU demande pourquoi il n'y a que le FAR qui est utilisé comme subvention alors qu'il en existe d'autres.

M. Gilbert BLANC répond que pour utiliser les autres subventions, il faut des projets et demande à M. Éric FRESNEAU s'il a des idées à suggérer et rappelle que la priorité est donnée aux travaux permettant à la commune de faire des économies.

M. Éric FRESNEAU répond que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour discuter d'éventuel projet, ce sujet doit être abordé en réunion.

M. Guilhem de TARLÉ précise qu'il ne faut pas résonner en fonction des subventions proposées mais en fonction des travaux nécessaires à réaliser.

M. Éric FRESNEAU répond que le but de M. de TARLÉ n'est pas de faire des travaux mais uniquement de baisser les taxes.

M. Guilhem de TARLÉ répond que si cela est possible, il souhaiterait baisser les taxes.

## 3- DCM 2023-48 : Convention « Lire et Faire Lire » avec l'UDAF de l'Indre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention pour la mise en œuvre du programme « Lire et Faire Lire », avec l'UDAF de l'Indre, pour l'année scolaire 2023-2024.

« Lire et Faire Lire » est un programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles à la médiathèque de Mâron.

Ce partenariat prévoit que la commune, à travers la médiathèque municipale, puisse :

- Mettre à disposition une salle pour pouvoir accueillir l'activité animée par le ou les bénévoles,
- Intégrer dans les dispositifs existants cette nouvelle activité.

La fiche d'inscription de chaque bénévole sera préalablement soumise à l'avis du Maire.

En raison du faible nombre de séances programmées, aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

M. Philippe BODIN, présent dans le public, souhaite prendre la parole en tant qu'administrateur de l'UDAF.

M. Gilbert BLANC refuse l'intervention de M. Philippe BODIN et rappelle qu'il n'a pas à prendre la parole durant le conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention « Lire et Faire Lire » avec l'UDAF de l'Indre pour l'année scolaire 2023-2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout documents s'y rapportant.

#### **4 - DCM 2023-49 : Avis du Conseil sur la fourniture de repas à l'école de Sassièrges Saint-Germain**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les repas de l'école de Sassièrges Saint-Germain sont préparés par l'unité de production culinaire (UPC) de Châteauroux.

A compter de septembre 2024, l'UPC de Châteauroux ne proposera plus la préparation de repas en liaison froide mais uniquement en liaison chaude. Par conséquent, un agent de la commune de Sassièrges Saint-Germain devra se rendre quotidiennement à Châteauroux pour aller chercher les repas scolaires.

Pour cette raison, la commune de Sassièrges Saint-Germain, réfléchit à diverses possibilités, dont l'une serait que les repas du restaurant scolaire soient préparés par notre commune. Afin de pouvoir étudier la mise en œuvre de ce projet, M. LORY, Maire de la Commune de Sassièrges Saint-Germain souhaiterait l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement à l'idée que les repas de l'école de Sassièrges Saint-Germain soient préparés par notre commune, mais précise qu'un avis définitif sera prononcé lorsqu'un projet sera présenté à la commune.

#### **5 – Communication**

- M. Guilhem de TARLÉ présente le budget communal aux nouveaux élus et plus précisément :
  - Le fonctionnement budgétaire de la commune,
  - Le patrimoine communal,
  - Le compte administratif de 2022,
  - Le budget prévisionnel de 2023,
  - Les emprunts.
- Des travaux, réalisés par les agents communaux, sont en cours au stade et plus particulièrement dans les vestiaires (peinture, carrelage, éclairage, système de chauffage, maçonnerie, ...)
- La mise en service de l'antenne télécom était prévue initialement en fin d'année mais suite à des retards de livraison, le transformateur pour l'antenne relais ne sera pas livré avant le mois de mai.
- Un transformateur va être changé sur la commune car il n'est plus adapté à notre consommation électrique et pourrait être à l'origine des micros-coupures.

M. Éric FRESNEAU confirme qu'il y a de plus en plus de micros-coupures dans son secteur.

- Dimanche 17 décembre : Marché de Noël, organisé par l'association Familles Rurales de Mâron.
- Lundi 18 décembre à 18h30 au centre socio culturel de Déols : Conférence de FABIEN BOUGLE expert en politique énergétique, sur les énergies renouvelables, suivie d'une table ronde avec la participation de Thibault LANXADE Préfet de l'Indre, de Marc FLEURET Président du Conseil Départemental, et des représentants des associations organisatrices, Pierre DUMONT, Jean PANEL et Pascal VRIGNAT.
- La distribution des colis pour les personnes, âgées de 70 ans et +, est en cours et un goûter est prévu le dimanche 7 janvier.
- Du 10 au 27 janvier : Consultation publique sur l'identification des zones d'accélération de production des énergies renouvelables.

Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET demande comment les habitants vont être informés.

M. Gilbert BLANC répond qu'une communication va être réalisée par le biais des réseaux sociaux, le site internet, voisins vigilants, et les boîtes aux lettres.

- Vendredi 12 janvier : Les Vœux du Maire
- Vendredi 19 janvier : Un pot avec les agents

## 6 – Questions diverses

M. Gilbert BLANC demande s'il y a des questions et interroge M. Éric FRESNEAU.

- M. Éric FRESNEAU demande si la moto qui était dans le parc de jeux va être remplacée.

M. Gilbert BLANC répond que les fournisseurs acceptant le paiement par mandat administratif, seul moyen de paiement de la commune, pratique des tarifs très élevés mais qu'il est prévu de la remplacer.

- M. Éric FRESNEAU demande ce qu'il en est du matériel qui devait être acheté, aux agents communaux, pour nettoyer les caniveaux suite à la vente de la balayeuse.

M. Jean-Gilles LAFARCINADE répond qu'il souhaiterait remplacer le tracteur tondeuse par du matériel qui serait utilisé aussi bien pour la tonte, que pour le nettoyage des caniveaux. Cet investissement pourrait être financé par la FAR.

M. Éric FRESNEAU précise que cet achat peut également se faire en partie, avec l'argent récolté lors de la vente de la balayeuse.

M. Gilbert BLANC répond que cette somme d'argent a été comptabilisée dans le budget de la commune et précise que le conseil a hérité d'une commune « vieillissante » au niveau de l'entretien des bâtiments mais également du matériel technique et que cet argent a été utilisé en partie pour cet entretien.

Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET dit qu'il est possible de faire appel à des entreprises pour le nettoyage des caniveaux.

M. Gilbert BLANC répond que le coût est trop élevé.

- Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET, annonce qu'elle doit quitter la séance pour des raisons personnelles mais elle souhaiterait savoir avant, s'il y a des commissions au sein du Conseil Municipal.

M. Gilbert BLANC répond qu'il n'est pas favorable aux commissions qui sont, selon lui, plus adaptées aux grandes collectivités.

Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET répond qu'il n'est pas simple de s'exprimer sur un sujet lors des Conseils Municipaux et qu'il serait plus judicieux que la discussion se fasse en amont.

M. Gilbert BLANC répond que des réunions de travail collectives sont organisées.

Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET approuve et quitte la salle à 19h30.

- M. Philippe BODIN, prend la parole pour amener quelques précisions concernant la convention avec l'UDAF. La gratuité de l'activité « Lire et Faire Lire » est limitée à 10 séances et des soirées pyjamas sont également proposées à titre gratuit.
- M. Philippe BODIN souhaiterait également revenir sur le projet de la commune concernant le chiffrage des prêts de salles  
M. Gilbert BLANC répond qu'il y a deux types de subventions, en nature et financière et qu'un bilan de ces subventions va être réalisé pour chaque association mais qu'il n'y aura aucune facturation pour ces subventions en nature.
- M. Philippe BODIN aimerait savoir si des démarches ont été effectuées concernant le fond d'aide pour le soutien associatif.  
M. Gilbert BLANC répond qu'aucune démarche n'a été faite mais qu'il va se renseigner.
- M. Philippe BODIN revient sur les comptes de l'accueil de loisirs et précise que ces comptes sont bien distincts de ceux de l'association.  
M. Gilbert BLANC n'est pas d'accord avec M. Philippe BODIN et ne souhaite pas revenir sur ce sujet.  
M. Guilhem de TARLÉ précise que le dossier a été envoyé à la préfecture et donc que le débat est clos pour le moment.
- M. Éric FRESNEAU trouve que la feuille de Mâron sur le mi-mandat est bien mais il ne comprend pas pourquoi il est noté qu'il y a eu des échecs durant cette année sans les mentionner et demande alors que cette mention soit supprimée.  
M. Gilbert BLANC demande à Éric FRESNEAU à quel échec il fait référence.  
M. Éric FRESNEAU répond que les démissions de certains conseillers sont des échecs.  
M. Gilbert BLANC répond que les démissions peuvent être aussi considérées comme une réussite.
- Mme Carole FRESNEAU, présente dans le public, souhaite poser une question.  
M. Gilbert BLANC refuse d'entendre Mme Carole FRESNEAU car elle n'est pas membre d'une organisation et parce que le public n'est pas autorisé à prendre la parole pendant la séance du Conseil Municipal. M. Gilbert BLANC précise que dorénavant, le public ne sera plus autorisé à s'exprimer durant les questions diverses.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 3 février.

M. Gilbert BLANC clôture la séance du conseil à 20h.

Affiché et publié le 09/02/2024

Le Maire,  
Gilbert BLANC

Le secrétaire de séance,  
Guilhem de TARLÉ



